



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 170 – Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques

(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 9, 10, 15, 16 et 30 mai 2018

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 9 MAI 2018	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 10 MAI 2018	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	6
TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 15 MAI 2018	12
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	13
QUATRIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 16 MAI 2018	18
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	19
CINQUIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 30 MAI 2018	22
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	23
REMARQUES FINALES	26

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements rejetés, retirés ou irrecevables
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le mercredi 9 mai 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 170 – Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques (Ordre de l'Assemblée le 3 mai 2018)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique

- M. Boucher (Ungava)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Huot (Vanier-Les Rivières)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)

Autres participantes (par ordre d'intervention) :

- M^{me} France Lessard, présidente, Régie des alcools, des courses et des jeux
- M^e Monique Nadeau, directrice des affaires juridiques, Régie des alcools, des courses et des jeux
- M^e Maude Lajoie, Direction des affaires juridiques, Régie des alcools, des courses et des jeux

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 18, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président dépose les documents cotés CI-268 et CI-269 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Coiteux (Nelligan), M. Bergeron (Verchères) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques préliminaires.

Avec la permission de M. le président, M. Coiteux (Nelligan) dépose les documents cotés CI-270 et CI-271 (annexe III).

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Lessard de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 12 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

À 16 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Nadeau de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Articles 4 et 5 : Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Article 6 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Lajoie de prendre la parole.

Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 9 mai 2018

Deuxième séance, le jeudi 10 mai 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 170 – Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques (Ordre de l'Assemblée le 3 mai 2018)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique

- M. Boucher (Ungava)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Huot (Vanier-Les Rivières)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)

Autres participantes (par ordre d'intervention) :

- M^{me} France Lessard, présidente, Régie des alcools, des courses et des jeux
- M^e Maude Lajoie, Direction des affaires juridiques, Régie des alcools, des courses et des jeux
- M^e Monique Nadeau, directrice des affaires juridiques, Régie des alcools, des courses et des jeux

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 17, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 9 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Lessard de prendre la parole.

Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 10.

Article 11 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Lajoie de prendre la parole.

Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 12, amendé, est adopté.

Article 13 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 13, amendé, est adopté.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Articles 16 et 17 : Les articles 16 et 17 sont adoptés.

Article 18 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 18.

Article 18.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement introduisant le nouvel article 18.1.

Article 19 : L'article 19 est adopté.

Article 20 : Un débat s'engage.

À 12 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 h 46, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Coiteux (Nelligan) retire l'amendement coté Am b.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 20, amendé, est adopté.

Article 21 : Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

À 13 h 01, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 21, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 18 suspendue précédemment.

Article 18 (suite) : Après débat, l'article 18 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement introduisant le nouvel article 18.1 suspendue précédemment.

Article 18.1 (suite) : L'amendement est adopté et le nouvel article 18.1 est donc adopté.

Par conséquent, l'amendement coté Am a porte maintenant la cote Am 10 (annexe I).

À 15 h 31, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 10 suspendue précédemment.

Article 10 (suite) : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.

Article 22 : Après débat, l'article 22 est adopté.

Article 23 : L'article 23 est adopté.

Article 24 : Après débat, l'article 24 est adopté.

Article 25 : L'article 25 est adopté.

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté.

Article 27 : Après débat, l'article 27 est adopté.

Article 28 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 28, amendé, est adopté.

Article 29 : Après débat, l'article 29 est adopté.

Articles 30 et 31 : Les articles 30 et 31 sont adoptés.

Article 32 : Après débat, l'article 32 est adopté.

Article 33 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

À 16 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 33, amendé, est adopté.

Articles 34 à 36 : Les articles 34 à 36 sont adoptés.

Articles 37: Après débat, l'article 37 est adopté.

Article 38 : Après débat, l'article 38 est adopté.

Article 39 : Après débat, l'article 39 est adopté.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté.

Article 41 : L'article 41 est adopté.

Article 42: Après débat, l'article 42 est adopté.

Article 43 : Après débat, l'article 43 est adopté.

Article 44 : Après débat, l'article 44 est adopté.

Article 45 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Nadeau de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 17 h 41, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 45, amendé, est adopté.

Articles 46 et 47 : Les articles 46 et 47 sont adoptés.

Article 47.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 47.1 est donc adopté.

Article 48 : Après débat, l'article 48 est adopté.

Article 49 : L'article 49 est adopté.

Article 50 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 50, amendé, est adopté.

Article 51 : Un débat s'engage.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 15 mai 2018 à 10 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 10 mai 2018

Troisième séance, le mardi 15 mai 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 170 – Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques (Ordre de l'Assemblée le 3 mai 2018)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique

- M. Boucher (Ungava)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Huot (Vanier-Les Rivières)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)

Autres participantes (par ordre d'intervention) :

- M^{me} France Lessard, présidente, Régie des alcools, des courses et des jeux
- M^e Monique Nadeau, directrice des affaires juridiques, Régie des alcools, des courses et des jeux
- M^e Maude Lajoie, Direction des affaires juridiques, Régie des alcools, des courses et des jeux

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 41, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 51 (suite): M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 51, amendé, est adopté.

Article 52 : L'article 52 est adopté.

Article 53 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Lessard de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 15 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 53.

Article 54 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Nadeau de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 54, amendé, est adopté.

Articles 55 et 56 : Les articles 55 et 56 sont adoptés.

Article 57 : Après débat, l'article 57 est adopté.

Article 58 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 58, amendé, est adopté.

À 16 h 44, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 42, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 53 suspendue précédemment.

Article 53 (suite) : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 53, amendé, est adopté.

Article 58.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 58.1 est donc adopté.

Article 58.2 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 58.2 est donc adopté.

Article 59 : L'article 59 est adopté.

Article 60 : Après débat, l'article 60 est adopté.

Article 61 : Après débat, l'article 61 est adopté.

Article 62 et 63 : Les articles 62 et 63 sont adoptés.

Article 64 : Après débat, l'article 64 est adopté.

Article 65 : L'article 65 est adopté.

Article 66 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Lajoie de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 66, amendé, est adopté.

Article 67 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 27 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 67, amendé, est adopté.

Articles 68 et 69 : Les articles 68 et 69 sont adoptés.

Article 70 : Après débat, l'article 70 est adopté.

Article 71 : Après débat, l'article 71 est adopté.

Article 72 : Après débat, l'article 72 est adopté.

Article 73 : Après débat, l'article 73 est adopté.

Article 74 : Après débat, l'article 74 est adopté.

Article 75 : Après débat, l'article 75 est adopté.

Article 76 : Après débat, l'article 76 est adopté.

Article 77 : L'article 77 est adopté.

Article 78 : Après débat, l'article 78 est adopté.

Article 79 : L'article 79 est adopté.

Article 80 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 28 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 80, amendé, est adopté.

Article 81 : Après débat, l'article 81 est adopté.

Article 82 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 29 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 82, amendé, est adopté.

Article 83 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 30 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 83, amendé, est adopté.

Article 84 : L'article 84 est adopté.

Article 85 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 31 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 85, amendé, est adopté.

Article 86 : Après débat, l'article 86 est adopté.

Articles 87 et 88 : Les articles 87 et 88 sont adoptés.

À 21 h 31, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 15 mai 2018

Quatrième séance, le mercredi 16 mai 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 170 – Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques (Ordre de l'Assemblée le 3 mai 2018)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique

- M. Boucher (Ungava)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} France Lessard, présidente, Régie des alcools, des courses et des jeux
- M. Luc Joli-Cœur, directeur des boissons alcooliques et de la gouvernance des sociétés d'État, ministère des Finances
- M^e Maude Lajoie, Direction des affaires juridiques, Régie des alcools, des courses et des jeux

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 06, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 89 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 32 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 89, amendé, est adopté.

Article 90 : Après débat, l'article 90 est adopté.

Articles 91 à 94 : Les articles 91 à 94 sont adoptés.

Article 95 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 33 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 95, amendé, est adopté.

Article 96 : L'article 96 est adopté.

Article 97 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 34 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 97, amendé, est adopté.

Article 98 : L'article 98 est adopté.

Article 98.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 35 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Lessard de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 98.1 est donc adopté.

Article 99 : L'article 99 est adopté.

Article 100 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 36 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 100 est donc supprimé.

Article 101 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 37 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 101 est donc supprimé.

Article 101.0.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 38 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 101.0.1 est donc adopté.

Article 101.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 39 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 101.1 est donc adopté.

À 12 h 02, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Article 102 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 40 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 102, amendé, est adopté.

Article 102.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 41 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 102.1 est donc adopté.

Article 103 : Après débat, l'article 103 est adopté.

Article 103.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 42 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 103.1 est donc adopté.

Article 104 : L'article 104 est adopté.

Article 104.0.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 43 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Joli-Coeur de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 104.0.1 est donc adopté.

Article 104.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 44 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 104.1 est donc adopté.

Article 105 : Après débat, l'article 105 est adopté.

Article 106 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 45 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 106, amendé, est adopté.

Article 107 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Lajoie de prendre la parole.

Après débat, l'article 107 est adopté.

Article 107.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 46 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 107.1 est donc adopté.

Article 108 : Après débat, l'article 108 est adopté.

À 12 h 58, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 16 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 16 mai 2018

Cinquième séance, le mercredi 30 mai 2018

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 170 – Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques (Ordre de l'Assemblée le 3 mai 2018)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique

- M. Boucher (Ungava)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Merlini (La Prairie)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} France Lessard, présidente, Régie des alcools, des courses et des jeux
- M^e Maude Lajoie, Direction des affaires juridiques, Régie des alcools, des courses et des jeux
- M. Luc Joli-Cœur, directeur des boissons alcooliques et de la gouvernance des sociétés d'État, ministère des Finances

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 18, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Il est convenu de procéder à l'étude de l'amendement introduisant le nouvel article 102.1.

Article 102.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 47 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 102.1 est donc adopté.

Article 109 : L'article 109 est adopté.

Article 109.0.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 48 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 109.0.1 est donc adopté.

Article 109.0.2 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 49 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 109.0.2 est donc adopté.

Article 109.0.3 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 50 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Lessard de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^c Lajoie de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 109.0.3 est donc adopté.

Article 109.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 51 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 109.1 est donc adopté.

Article 109.2 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 52 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 109.2 est donc adopté.

Article 109.3 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 53 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 109.3 est donc adopté.

Article 109.4 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 54 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 109.4 est donc adopté.

Articles 110 et 111 : Les articles 110 et 111 sont adoptés.

Article 112 : Après débat, l'article 112 est adopté.

Article 113 : L'article 113 est adopté.

Article 114 : Après débat, l'article 114 est adopté.

Article 115 : L'article 115 est adopté.

Article 116 : Après débat, l'article 116 est adopté.

Articles 117 et 118 : Les articles 117 et 118 sont adoptés.

Article 119 : Après débat, l'article 119 est adopté.

Article 119.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 55 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 119.1 est donc adopté.

Article 120 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 56 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 120 est donc supprimé.

Article 121 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 57 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 121, amendé, est adopté.

Article 122 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 58 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 122, amendé, est adopté.

Article 123 : L'article 123 est adopté.

Article 123.1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 59 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Joli-Coeur de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 123.1 est donc adopté.

Article 124 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 60 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 16 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. Bergeron (Verchères) propose le sous-amendement coté Sam 1 (annexe I).

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté.

L'article 124, amendé, est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'amendement introduisant le nouvel article 123.2.

Article 123.2 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 61 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 123.2 est donc adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Auger (Champlain), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Spénard (Beauce-Nord), M. Bergeron (Verchères), M. Coiteux (Nelligan) et M. Drolet (Jean-Lesage) font des remarques finales.

À 17 heures, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Pierre Michel Auger

CP/vb

Québec, le 30 mai 2018

ANNEXE I

Amendements adoptés

ANNEXE II

Amendements rejetés, retirés ou irrecevables

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Fédération des chambres de commerces du Québec. [Lettre de la Fédération des chambres de commerce du Québec concernant le projet de loi n° 170, Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques]. 26 avril 2018. 3 feuilles. Déposé le 9 mai 2018. CI-268
- Fédération des pourvoies du Québec. [Lettre de la Fédération des pourvoies du Québec concernant le projet de loi n° 170, Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques]. 26 avril 2018. 2 pages. Déposé le 9 mai 2018. CI-269
- Régie des alcools, des courses et des jeux. [Cadre réglementaire concernant le régime des permis d'alcool]. Non daté. 4 pages. Déposé le 9 mai 2018. CI-270
- Régie des alcools, des courses et des jeux. [Schéma du nouvel encadrement des permis d'alcool]. 26 avril 2018. 1 feuille. Déposé le 9 mai 2018. CI-271